

## PROCEDURE DE MARIAGE

Si vous désirez vous marier merci de bien vouloir vous rendre au Secrétariat de mairie , afin de fixer une date possible de mariage et retirer le dossier à remplir, ainsi que la liste des différentes pièces à fournir, nous vous rappelons que ce dossier doit être déposé à la mairie **3 mois avant la cérémonie.**